

Archives

VOSGES



FESTIV'ARCHES

Samedi 7 juin
à partir de 17H30

FOIRE AUX TARTELETTES et VIDE GRENIER

Dimanche 8 juin
toute la journée

FÊTE FORAINE

Dimanche 8 juin
toute la journée



LE MAG

Sommaire



Mairie d'Arches :

2 Rue de la Mairie
88380 Arches

Rédacteur : Mairie d'Arches

Conception et impression :

HOLVECK Imprimeur
88700 Rambervillers

Vie communale

Le mot du Maire.....	3
Maisons fleuries - Nouveaux habitants.....	4
Portrait : Augustin VIRTEL, coutelier.....	5
Portrait : KEBAB SNACK 40.....	6
Portrait : Pierre LAGARDE, plâtrier.....	6
Portrait : tabac presse Le Salombo.....	7
Portrait : Pascal PNEUS.....	7
Festiv 'Arches.....	8
ARCHES EN FETES.....	9
CCAS.....	10
Finance budget.....	11

Culture Associations Scolaire

Présentation ADAVIE, Assistance à domicile.....	14
Portrait des Assoss : FOOT.....	15
Portrait des Assoss : TENNIS.....	16
Ecoles.....	17
L'accueil périscolaire.....	19
Libération de Arches.....	21
Cercle Histoire d'Arches.....	22
La Médiathèque.....	23
Médiathèque : événements passés et à venir....	25
Vœux du Maire.....	26
Location salle des Fêtes.....	27
TRAVAUX.....	28
La gendarmerie.....	29
Démarche inscription listes électorales.....	30
Le recensement citoyen à 16 ans.....	32

S'informer

Application Mobile CIVOX.....	33
CAE.....	34
Sicovad.....	36
SDEV.....	38
France Service.....	40
Don du Sang.....	41
Le saviez vous ?.....	42

Nature • Détente

Le moustique tigre.....	44
JEUX.....	45
Le frelon asiatique.....	46

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Archéens

Tout juste la page de 2024 tournée que 2025 commence dans une situation géopolitique mondiale très compliquée. Après la guerre en Ukraine dont on ne voit pas l'issue arriver, c'est maintenant le Président des Etats Unis d'Amérique qui souffle le chaud et le froid générant ainsi une période économique à venir incertaine !

Espérons que ces dirigeants de pays parmi les plus puissants du monde retrouvent le chemin de la raison ; ce qui se passe est humainement inacceptable et insupportable.

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et la mise en place de Gouvernements successifs, le budget de l'Etat a été voté ! S'il semble moins douloureux que prévu pour nos Collectivités, nous verrons nos recettes diminuer inévitablement et durablement ! Pour autant la Commune de ARCHES n'est pas endettée ! Il n'y a pas d'emprunts en cours. Nous venons de voter le budget et la fiscalité sans en faire évoluer les taux... comme chaque année depuis le début du mandat !

Depuis 2020 nous nous sommes astreints à optimiser l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement afin de dégager de la capacité à investir. Nous maintenons l'éclairage nocturne, ce dont on me remercie régulièrement. Les travaux du Clos Bénitchamp sont terminés ; ils ont été entièrement autofinancés à hauteur de quatre cent mille euros. Il en sera de même pour la première tranche de la traverse d'ARCHES d'un coût estimé à environ un million d'euros.

Pour engager les travaux du Centre Bourg, nous réaliserons cette fois un emprunt. Nous veillerons à ce qu'il ne grève pas notre capacité à investir pour continuer à rendre notre Commune attractive et agréable à vivre au quotidien. Ces travaux pourraient commencer en septembre 2025.

Régulièrement, je suis de plus en plus sollicité pour des problèmes de vitesse sur nos routes. Nous essayons alors de mettre en place des aménagements de sécurité quand c'est possible et pertinent pour la sécurité de tous. Il ne peut y avoir un Gendarme à chaque coin de rue... Je rappelle donc qu'il en va de la bonne volonté de chacun d'entre nous !

Enfin, je tiens à remercier plusieurs forces vives : d'abord les Membres du Conseil Municipal pour leur investissement et leur confiance ; le Personnel Communal à qui nous demandons toujours plus ; les bénévoles de l'Hétraie qui accompagnent Anne-Sophie GILARD et vous permettent de bénéficier d'un accueil de qualité à la médiathèque et de profiter de nombreuses animations ; les membres du CCAS qui prennent soin de nos Aînés (colis de fin d'année, repas annuel, jeudis récréatifs...) ; les associations qui elles aussi contribuent à la vie de notre Commune à travers de nombreuses animations dans divers domaines !

Félicitons nous d'avoir un tissu industriel commercial et artisanal dense ; c'est la garantie du bon fonctionnement de notre Commune ! Le dynamisme archéen rayonne positivement sur un Territoire qui va bien au-delà de notre seule localité !

J'insiste sur la chance d'avoir des commerces de proximité ; il ne tient qu'à nous tous de les faire vivre pour les conserver.



David PERRIN, Maire de Arches

Maisons fleuries 2024

Le samedi 16 novembre, la commune d'Arches a mis à l'honneur les nouveaux arrivants ainsi que les lauréats du concours des maisons fleuries.

L'événement des maisons fleuries, instauré en 1981, continue de témoigner du savoir-faire et de la passion des habitants pour l'art floral.

L'évaluation a été menée par un jury composé de Mélodie Lambert-Schal, Claude Dieu-donné, Jean-Claude Thiriat et Fabrice Bargeot. Ensemble, ils ont parcouru la commune en juillet, à la découverte des plus belles réalisations florales, un périple marqué par de nombreuses surprises et coups de cœur, malgré une météo estivale capricieuse.

Une sélection exigeante et un critère décisif

Pour départager les nombreux candidats, le jury s'est appuyé sur des critères rigoureux : la qualité du fleurissement, l'harmonie des couleurs, la diversité des végétaux... Toutefois, c'est souvent l'émotion suscitée au premier regard qui a fait la différence.

La cérémonie s'est déroulée dans une salle du conseil municipal élégamment décorée par Un Brin de Folie, fleuriste de Arches. Les lauréats ont été récompensés par des bouquets et des bons d'achat, une



manière de saluer leur créativité et leur sens artistique.

Monsieur le Maire, David Perrin, a tenu à féliciter tous les participants.

LE PALMARÈS 2024

Pétale d'or : M. Francis Didelot, allée des Tilleuls.

Pétale d'argent : M. Jean-Claude Damas, chemin des Chauffaux.

Pétale de bronze : M. Gilles Maire allée des Peupliers.

Prix encouragement : M. Claude Lamouline, allée des Tilleuls.

Prix du logement locatif fleuri : Mme Annie Henry, route d'Épinal.

Prix de la ferme fleurie : M. Remy Jaugeon, rue du Grand Clos.

Prix de l'allée fleurie : M. Etienne Champion, chemin de la Maix.

Prix de l'aménagement paysager : M. Cyril Perrin, chemin des Chauffaux.

Les prix par quartier

Levraye : Mme Marie-Josèphe Jacquemin.

Laménil et basses de Laménil : M. Daniel Leroy et M. Jacques Béguinot.

Bénitchamp : M. Joël Eve.

Route d'Épinal : Mme Liénard et Mme Monique Maltête.

Aneuménil : M. Balay et M. Yves Mangin.

Le Château : M. Bernard André et M. Arnaud Bazard.



Nouveaux arrivants ?

Faites-vous connaître en mairie

Augustin VIRTEL

un virtuose de la coutellerie



Globe-trotteur en l'âme, Augustin VIRTEL n'a pas su tout de suite que le tapis rouge de la coutellerie lui était déroulé depuis le règne de Philippe-Auguste (1165-1223) 7^e Roi de la dynastie des Capétiens !

En effet, Augustin a d'abord cheminé sur diverses voies : études de commerce sur Nancy et Paris, clin d'œil dans le domaine de l'informatique, apprenti ajusteur dans le fleuron du patrimoine nogentais Jacques Mongin, visite à Laguiole, essai en usine d'émaillage ... Il va aussi à la découverte d'autres contrées (Italie, Ukraine...) et d'autres richesses humaines. Après avoir respiré les effluves d'ailleurs, il le dit sans détour « *l'air d'ici c'est cool !* ». Ici c'est la terre de ses ancêtres : Les Vosges.

Ce métier noble avait le rôle au temps des Capétiens de produire des outils indis-

pensables à la vie quotidienne (couteaux de cuisine et de chasse). Les qualités de l'époque restent actuelles pour manier les outils et les matériaux qui habitent l'atelier d'Augustin : rigueur, calme, minutie, temps, pratique, passion.

Fort d'un CAP ICC (Certificat d'Aptitude Professionnel Instruments Coupants et de Chirurgie) obtenu en 2023, ce jeune vosgien a trouvé son Chemin de vie et vient - en octobre 2024 - de poser ses valises chargées de connaissances humaines et techniques.

« Le BEAU » résume Augustin ! Il manie l'acier, le laiton, les bois exotiques, les matières animales et synthétiques ! Sa toute première réalisation est « Le Jeannot » ce couteau qu'il regarde avec tendresse et fierté parce qu'il concrétise le chemin parcouru pour y aboutir ! Et depuis, ce véritable artiste fabrique des couteaux d'une qualité et d'une beauté exceptionnelles ! C'est du « fait main » remarquable et sa clientèle ne s'y trompe pas : restaurant La Fayette, site hôtelier, salon des trophées de chasse, et autres...

Maintenant épanoui dans son atelier, le coutelier continue à affûter son métier en même temps que son caractère !

Un très beau couteau marqué du sceau « VIRTEL » vous attend ! N'hésitez pas à pousser la porte de l'Atelier installé à ARCHES 28 route de Remiremont !



Contact :
augustin.virtel1@gmail.com
 06.27.65.85.51.

HOS GELDINIZ !

Bienvenue ! ...au Kebab



Dès l'instant où l'on franchit le 02 rue de Remiremont, le SNACK 40 vous transporte à 3 000 km de là ! Le Ballon des Vosges cède la place au Capadocce et le munster se circule au profit du kebab ! « Merhaba ! » « Bonjour ! ». YUSUF le responsable nous accueille chaleureusement avec EMIRKAN son jeune frère. Installés depuis le 20 décembre 2024, ils n'ont que l'envie de nous faire déguster leurs spécialités à toutes les sauces autour du roi KEBAB : köfte, dürüm, tacos, plein de sandwiches, de burger, d'assiettes généreuses... sans oublier la boisson de là-bas : l'Ayran notamment !

« **Pourquoi 40 ?** » Il s'agit du code de leur ville d'origine : KIRŞEHUR.

Ça vous tente ? « Nous vous attendons ! ».

CONTACT : 03.55.19.39.99.



Pierre LAGARDE... un plâtrier chez vous !

Riche du CAP « Plâtrerie » obtenu au CFA de la rue de la Gare, Pierre trace son bout de chemin les mains dans le plâtre, ce matériau qui n'a plus de secret pour lui !

Il faut l'écouter parler de son métier avec chaleur et passion, avec rigueur et minutie « *il faut être exigeant et dynamique* » ; surtout il faut le voir installer les carreaux de plâtres, considérer les plafonds suspendus, maîtriser la situation des plaques d'isolation et de tout ce qui offrira un résultat de qualité !

Apprenti chez divers plâtriers de la Région « *avec eux j'ai appris les valeurs de la profession et je les applique à mon tour* ». Pierre -qui travaille seul- a aussi été formé au travail collectif et au respect des autres corps de métier.

Formé à une tâche ardue, en avril 2018 il prend son envol et devient le gérant de PLP « Pierre LAGARDE Plâtrier » !

Professionnel volontaire, il exécute notamment les travaux subventionnés par l'Etat : « **CEE – RGE QUALIBAT** » ! Fort d'un sens la communication avancé, Pierre a une marque de fabrique : **LA CONFIANCE** entre lui et sa clientèle !



POUR LE JOINDRE

15 Allée des Mélézes – 06.17.17.23.01 – plplatrerie88@orange.fr

Arches : fermé depuis fin 2023, le tabac presse Le Salombo rouvre ses portes



Le tabac presse Le Salombo à Arches a fermé en décembre 2023. Il a désormais une nouvelle propriétaire, en la personne de Lydie Garillon.

Lydie Garillon a rouvert Le Salombo le 6 juin.

Le tabac presse Le Salombo, rue de Remiremont, vient de

rouvrir son rideau pour la plus grande satisfaction de tous les clients qui fréquentaient la boutique avant sa fermeture fin décembre 2023.

Lydie Garillon a repris ce commerce créé à cette adresse en 2019 et tenu par Pascal Vaxelaire. Aupa-

avant adjointe administrative hospitalière, la nouvelle propriétaire va progressivement proposer les mêmes services que précédemment.

Presse locale et nationale

Les lecteurs pourront y retrouver notre quotidien Vosges Matin, ainsi qu'un grand échantillon de la presse nationale. Le Salombo proposera tabac, articles et cartes de pêche, confiserie, timbres postaux et fiscaux, piles, mais aussi de multiples échantillons de tabac liquide, des chichas et toute une gamme de briquets et montres.

Avant de pouvoir ouvrir sa boutique, Lydie a dû suivre à Nancy plusieurs formations qui l'autorisent également à proposer des jeux à gratter.

Cf Presse Locale

Pascal PNEUS



Installé 25 bis rue de la Gare, Pascal se tient à la disposition de toutes nécessités dans le domaine du pneu !

N'hésitez surtout pas à le solliciter pour un conseil, un avis, une orientation...

Avec lui, c'est sûr que ça roule !



SAMEDI 7 JUIN

FESTIV'ARCHES

18H00 LET ME SLEEP

19H30 JACK SIMARD

21H30 SAWADEE AND THE CHEEKY SHAKERS

ENTRÉE LIBRE

Restauration et buvette sur place
Jeux en bois(jusqu'à 20H)

**COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
88380 ARCHES**
(repli salle des fêtes en cas de pluie)

RENSEIGNEMENTS
03.29.32.80.38
culture@mairiearches.fr



FESTIV'
ARCHES

07 & 08 JUN 2025 *Arches en Fête*

Samedi 07 juin dès 17h30

FESTIV'ARCHES : concerts gratuits

- Buvette et restauration -

Cour de l'école face à la mairie



**Dimanche 08 juin
Toute la journée**

53ème FOIRE AUX TARTELETTES

VIDE GRENIER

FÊTE FORAINE



Démonstration de danse avec les

ALL DANCES de 14h à 16h



**INAUGURATION À 11H00 AVEC LA FANFARE D'HADOL
VENTE DE TARTELETTES AU PROFIT DU CLUB DE FOOT USAAR**



INFOS FESTIV'ARCHES : 03 29 32 80 38

INFOS VIDE GRENIER : 06 11 03 48 58

INFOS CAMELOTS : 06 73 09 50 27



VOTRE Centre Communal d'Actions Sociales



Est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune : de la petite enfance aux personnes âgées.

Ses missions sont :

- Lutter contre l'exclusion et soutenir les plus fragiles.
 - Veiller à l'accessibilité des aides sociales : en informant, conseillant les personnes éligibles aux aides.
 - Apporter un soutien et un accompagnement aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
 - Proposer des actions de prévention après l'analyse des besoins sociaux de la population (via des enquêtes pour mieux adapter les politiques publiques et sociales de la commune.)
- **En lien avec tous les partenaires** : CD, CAF, PMI, MDPH, CLIC, CPTS, ARS, DVIS, France Travail, CLS, assistantes sociale, EDF, ENGIE, Préfecture, Tribunal, Prestataires de service, commerçants de la commune, Mairie etc.

■ **Présidé par** : David PERRIN, Maire

■ **Nos Actions** : comme chaque année le CCAS organise le repas des aînés, confectionne et distribue le colis de fin d'année et attribue les diverses bourses (BAFA, permis de conduire sur constitution de dossier en Mairie,...)

■ CONTACTS : MAIRIE ARCHES AU 03.29.32.72.18

- M Le Maire DAVID PERRIN ou Mme CLAUDE DIEUDONNE Adjointe aux affaires sociales.
- MME RITTY assistante sociale sur RDV en mairie.

CD,	Conseil départemental
CAF,	caisses d'Allocations familiales
PMI,	protection maternelle et infantile
MDPH,	maisons départementales des personnes handicapées
CLIC,	centres locaux d'information et de coordination
CPTS,	communautés professionnelles territoriales de santé
ARS,	agence régionale de santé
DVIS,	Direction Vosgiennes Des Interventions Sociales
CLS	contrat local de santé



Le repas des aînés



Les colis des aînés

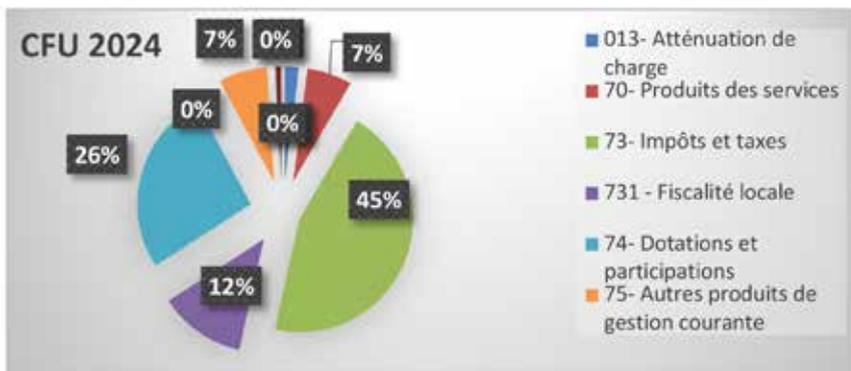
Finances

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La **section de fonctionnement** permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

• Les **RECETTES 2024** se sont élevées à **2 369 090.60 €**

CHAPITRES	CFU 2023	CFU 2024
013- Atténuation de charges	42 294.13 €	47 692.23 €
70- Produits des services	83 163.46 €	152 064.95 €
73- Impôts et taxes	1 071 691.62 €	1 067 820.66 €
731- Fiscalité locale	114 523.00 €	293 040.00 €
74- Dotations et participations	587 951.71 €	622 360.15 €
75- Autres produits de gestion courante	109 164.92 €	164 250.60 €
76- Produits financiers	2.10 €	28.15 €
77- Produits exceptionnels	2 800.00 €	20 333.32 €
78 – Reprises sur amortissements	0.00 €	1 500.54 €
042- Opérations d'ordre	33 715.23 €	0.00 €
TOTAL	2 011 590.94 €	2 369 090.60 €
002- Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	1 614 844.45 €	1 176 555.96 €



Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements sur rémunérations et charges de personnel (arrêts maladie, congés longue maladie, congés longue durée et accidents de travail).

Chapitre 70 : Ce chapitre comprend la vente et coupe de bois, les concessions dans les cimetières, la RODP, location droits chasse et pêche et la salle des fêtes. On peut remarquer une augmentation par rapport à l'année 2023 car il y a la refacturation mis à disposition personnel pour le relevé compteur, le loyer de chasse est en double, régularisation redevance GRDF depuis 2020.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 45% des recettes de fonctionnement de la commune. Il comprend l'attribution de compensation.

Chapitre 731 : Ce chapitre comprend la fiscalité directe locale.

Chapitre 74 : Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux et le FCTVA.

Chapitre 75 : Ce chapitre comprend principalement les loyers.

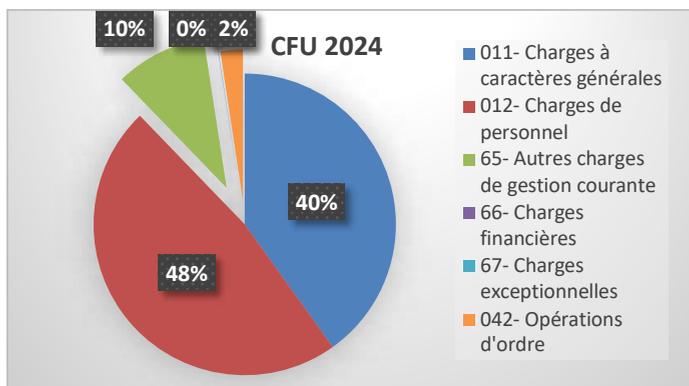
Chapitre 76 : Ce chapitre comprend les parts sociales des produits financiers.

Chapitre 77 : Ce chapitre comprend les produits des cessions d'immobilisations et les produits exceptionnels.

• Les **DÉPENSES 2024** se sont élevées à **1 976 197.23 €**

CHAPITRES	CFU 2023	CFU 2024
011- Charges à caractères générales	1 058 259.58 €	792 652.85 €
012- Charges de personnel	890 859.46 €	942 361.88 €
65- Autres charges de gestion courante	146 125.84 €	192 999.91 €
66- Charges financières	534.07 €	384.42 €
67- Charges exceptionnelles	3 682.21 €	510.05 €
042- Opérations d'ordre	36 515.23 €	47 288.12 €
TOTAL	2 135 976.39 €	1 976 197.23 €

Finances



Chapitre 011 : Ce chapitre correspond aux dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services comme l'eau, l'électricité, téléphones, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais affranchissement, fournitures médiathèques, fournitures et travaux des bâtiments, les impôts et taxes, les assurances, fournitures scolaires etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses liées de personnel comme les salaires, les cotisations et charges.

Chapitre 65 : Ce chapitre comprend toutes les autres charges de gestion comme les indemnités et cotisations des élus, les frais de missions et de

formation des élus, les contributions obligatoires, les subventions de fonctionnement aux associations, la subvention du CCAS etc...

Chapitre 66 : Ce chapitre regroupe toutes les charges financières comme les échéances d'emprunts (intérêts), les escomptes, et des frais de ventes (bois groupés).

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend toutes les charges exceptionnelles telles que les intérêts moratoires et les titres annulés sur les exercices précédents.

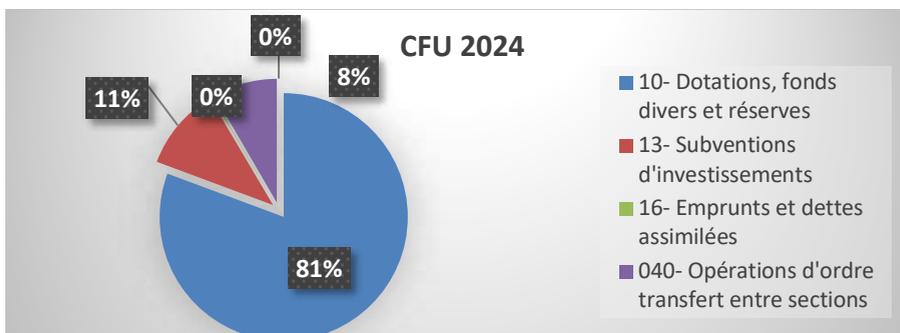
Conclusion : Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à **1 569 449.33 €**.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique les notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel. L'investissement va permettre d'accroître le patrimoine de la commune.

• **Les RECETTES 2024** se sont élevées à **652 804.02 €**

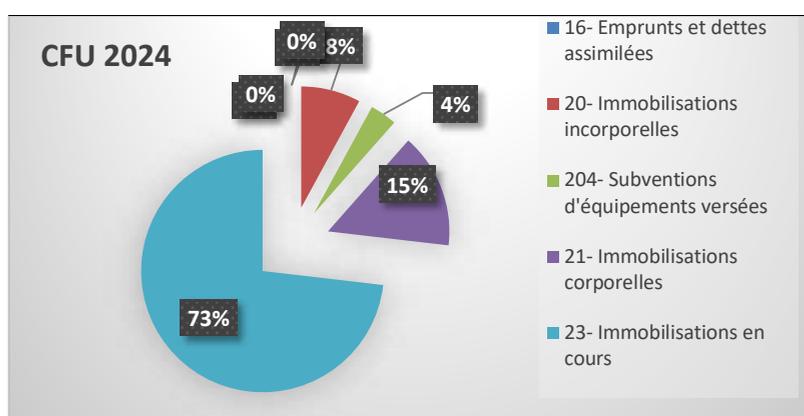
CHAPITRES	CFU 2024
10- Dotations, fonds divers et réserves	455 628.67 €
13- Subventions d'investissements	61 174.80 €
16- Emprunts et dettes assimilées	645.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 288.12 €
041- Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL	564 736.59 €
001 - Solde d'exécution reporté	88 067.43 €



Finances

• Les **DÉPENSES 2024** se sont élevées à **829 924.59 €**

CHAPITRES	CFU 2024
16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
20- Immobilisations incorporelles	65 803.63 €
204- Subventions d'équipements versées	29 688.74 €
21- Immobilisations corporelles	127 288.38 €
23- Immobilisations en cours	607 143.84 €
26- Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
041- Opérations patrimoniales	
TOTAL	829 924.59 €



Les principaux investissements réalisés en 2024 sont :

- Travaux du Clos Bénichamp : 385 175.20 €
- Travaux et maîtrise d'œuvre de la traverse d'arches tranche 1 : 262 526.15 €
- Travaux sylvicoles et terrassement **ONF** : 59 810.89 €

Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mais non payés ou non encaissés en 2024, sont distingués dans le compte financier unique en **Restes à Réaliser**. Ainsi, **819 489.17 € de travaux et acquisitions, et 285 302.50 € de subventions sont reportés de 2024 à 2025.**

Conclusion : Le résultat de l'exercice de la section d'investissement s'élève à **- 177 120.57 €**.

3. Conclusion

- Le résultat définitif de la section d'investissement est de **-177 120.57 €**.
- Le résultat définitif de la section de fonctionnement est de **1 569 449.33 €**.
- Le résultat définitif du budget CCAS est de **11 127.66 €**.
- La situation financière de la commune est saine.
- Des produits de fonctionnements élevés et supérieurs au niveau observé pour la strate départementale.
- Des ressources fiscales importantes.
- Des charges réelles en constante augmentation.
- Une capacité d'autofinancement demeurant supérieure à la moyenne de la strate.
- Une trésorerie qui permet de faire face aux dépenses courantes.
- Une stratégie de désendettement engagée et un niveau d'endettement nettement plus faible que les communes de la strate.

Tous les services qui vous simplifient la vie...

C'est **adavie** !
L'Esprit Tranquille et solidaire

PÔLE SANTÉ SOCIAL DOMICILE



- Aide et accompagnement à domicile pour les personnes âgées
- Aide et accompagnement à domicile pour les personnes en situation de handicap
- Service d'Aide et d'Accompagnement à la vie sociale
- Service mandataire (aide à l'embauche)
 - Médiation conjugale et familiale ; Conseil conjugal
 - Aide à l'éducation des enfants
 - Travail à domicile pour les familles
 - Agrément des Assistant(e)s Maternel(le)s
- Lieu neutre «L'étincelle»



PÔLE SERVICES

- Téléassistance Adèle
- Portage de repas
- Allo clean : Ménage et repassage
- Coup de pouce : Bricolage et petits travaux
- Entretien des extérieurs

750 professionnels
aux services de près
de 5000 personnes
dans les Vosges et en
Meurthe et Moselle !



PÔLE SANTÉ SOCIAL HÉBERGEMENT

- Unité de Vie Protégée (malades Alzheimer)
- Foyer d'Accueil Spécialisé (adultes en situation de handicap)
- Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)



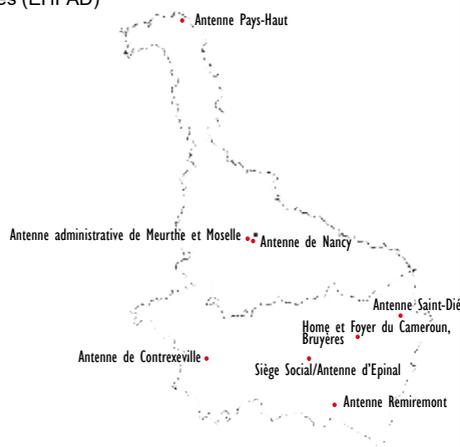
PÔLE DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

- Prévention de la perte d'autonomie
- Habitat inclusif
- Atelier sécurité routière



PÔLE FORMATION

- API formations



60 ANS D'EXPÉRIENCE

Vous rendre service à votre domicile, vous accompagner et vous aider à chaque étape de la vie... C'est la mission d'Adavie depuis plus de 60 ans. Partout dans les Vosges et en Meurthe et Moselle, nos professionnels sont à votre disposition pour simplifier votre quotidien et celui de vos proches. Contactez-nous : nous vous proposerons la solution adaptée à vos besoins et vos ressources.

03 29 35 23 06 • adavie@adavie.fr • www.adavie.com

L'Adavie est née en 2010 de la fusion entre ADAPAH (Aides Départementales d'Aide aux Personnes Agées et Handicapées) et l'AMF 88 (Aide aux Mères et aux Familles)

Fou de FOOT ?

oui mais avec l'USAAR

(Union Sportive Arches Archettes Raon aux Bois)

Ce club historique créé en 1906 fêtera ses 120 ans en 2026.

Le club de foot compte environ 150 licenciés allant de 6 ans jusqu'aux vétérans (à partir de 35 ans). La répartition des licenciés est la suivante :

U6 à U11..... 60 enfants dont 6 filles
bravo pour elles.

U13 à U17.....30 jeunes.

Seniors et Vétérans 60 adultes

Toutes les catégories sont représentées de U6 à U17 avec un jumelage avec le club du FC Hadol Dounoux Uriménil pour les catégories U15 et U17.

Un président de club ne peut pas agir seul, il est entouré par une équipe d'une vingtaine de bénévoles impliqués et dévoués constituant le comité. Cette année encore le district des Vosges nous soutient par l'attribution de 2 emplois civiques, Tom et Matisse qui accompagnent les éducateurs des équipes de jeunes et participent ainsi à la vie de l'USAAR à travers les différentes manifestations, bienvenue à eux.

Il y a à Arches une école de foot, parlons en. Club centenaire, l'USAAR accueille chaque semaine des enfants de 4 à 18 ans sur ses installations communales ou communautaires (Arches, Archettes, Raon aux Bois, Hadol et Epinal). Pendant certaines vacances des stages de perfectionnement de 2 jours sont proposés et remportent un vif succès. Les éducateurs pour certains diplômés, font en sorte de transmettre leur passion du football et par la même occasion les valeurs du sport et de la vie en groupe, en collectivité. Chacun et chacune progresse à son rythme et peut bénéficier de séances d'entraînements adaptées à son âge et à ses capacités. Le contact du responsable Emmanuel MATEOS est : 06.88. 95. 78. 64, merci à lui.

Par le passé, le club a vu plusieurs fois ses équipes remporter la coupe des Vosges et, la saison



dernière, l'équipe U15 s'est hissée au plus haut niveau départemental où elle a défendu crânement sa chance. De même, les U6 jusqu'aux U11 peuvent s'enorgueillir de participer à tous les plateaux programmés par le district des Vosges sous la responsabilité de Luis MATEOS, merci aussi à lui.

Cette année encore l'école de football a mis en place un programme fédéral d'éducation qui permettra d'ouvrir nos jeunes aux enjeux de notre Monde. Ainsi, des intervenants viendront les sensibiliser aux tris des déchets, à la biodiversité ou encore à la sécurité routière.



Mais il y a aussi des Seniors qui aiment se retrouver pour pratiquer leur passion. Et ils sont nombreux puisqu'il y a 2 équipes, A et B qui évoluent respectivement en D2 et en D3 du championnat district des Vosges sous la responsabilité de Christophe POTTIER, nouveau coach pour ces deux équipes avec 2 entraînements par semaine sur les terrains de la CAE de Bazimpré d'Archettes et de Soba et Colombière d'Epinal et également sur le terrain d'Arches. Puis il y a une équipe de vétérans qui elle évolue en championnat foot loisir et une deuxième pour les plus de 50 ans qui se retrouvent une fois par mois pour des plateaux.

Pour cette année le tarif de la licence reste inchangé, chaque joueur bénéficie d'un sac de sports et pour les nouveaux licenciés un équipement complet (survêtement, maillot d'entraînement, short et chaussettes) est alloué, merci aux sponsors.

L'USAAR est un beau club mais pour arriver à tous ces résultats du vivre ensemble grâce et par le foot, le club organise de nombreuses manifestations sur l'année. Pour 2025 rappelés :

Manifestations passées, le partage de la galette des rois le 25 Janvier, un habituel loto le 2 Mars. Celles à venir sont nombreuses :

- Jeudi 8 Mai : Rando VTT les rives de la Moselle 6^{ème} édition
- Dimanche 8 Juin : Foire aux Tartelettes et Vide Grenier au centre ville d'Arches
- Samedi 22 Juin : Assemblée générale du club au stade d'Arches
- Samedi 30 Août : Tournoi de Pétanque au stade d'Arches
- Samedi 6 Septembre : Challenge U11 Lucien VOLTZ au stade d'Arches
- Samedi 22 Novembre : Soirée Années 80 à la salle des fêtes d'Arches

Beaucoup de choses joyeuses et conviviales en perspective, mais ayons néanmoins une pensée pour le président d'honneur décédé l'an passé Monsieur Lucien VOLTZ qui a beaucoup travaillé au rayonnement de l'USAAR.



Infos pratiques :

Laurence LOMBARD, secrétaire : 06.11.03. 48. 58

Christophe PEULTIER, président : 06. 73. 09. 50. 27

Mail : archesarchettesraon.us@vosges

Facebook : Union Sportive Arches Archettes

Vous avez dit TENNIS Je dis TCAA

ou Tennis Club Arches Archettes !

Archéennes, Archéens vous pouvez pratiquer ce beau sport d'extérieur à Arches qu'est le tennis en adhérent au TCAA qui propose sa pratique grâce à deux cours en brique pillée de qualité professionnelle.



L'adhésion est de deux types :

-80 € par joueur qui vous permet de faire des compétitions officielles pour l'année (une équipe senior du club participe au championnat de Printemps d'Avril à Mai)

-30 € par joueur pour du tennis loisir de Mai à fin Septembre, chacun de nous peut y trouver son compte.

Il n'est pas nécessaire de réserver une plage horaire et grâce à un éclairage des terrains la pratique en nocturne est possible. Chaque adhérent après avoir lut et signé le règlement intérieur se voit remettre une clé des cours pour y accéder. Il n'y a pas d'école de tennis actuellement. Les responsables du club sont prêt à accueillir toute personne qui voudrait jouer voire prendre des responsabilités dans ce club à la gestion saine.

Alors, tous, petits, grands, à vos raquettes pour smatcher dans la joie et la bonne humeur. Vous pouvez contacter Madame Fabienne PEULTIER, présidente au 06.73.10.90.51.

Une Journée Mémorable aux JO

Les élèves de CM1 et CM2 ont eu l'opportunité unique d'assister à la finale du tennis fauteuil double homme et finale simple femme lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. Cet événement, alliant sport de haut niveau et messages d'inclusion, a marqué un moment fort pour ces jeunes qui ont eu l'occasion de vivre une expérience exceptionnelle en direct.

« Assister à une finale en direct, c'est quelque chose qu'on ne vit pas tous les jours. Les échanges étaient impressionnants, les athlètes avaient un super niveau » a déclaré Jules, une élève de CM2.

Les élèves ont eu la chance d'observer non seulement la compétition de haut niveau, mais aussi l'ambiance des Jeux, avec une foule enthousiaste et des moments d'émotion inoubliables.

« Avec leur handicap et la difficulté du sport, c'était un spectacle riche en émotions, » a expliqué Elina, une autre élève.

Ils ont également discuté en classe des enjeux du sport paralympique, du travail acharné des athlètes et de la façon dont le sport peut être un vecteur de changement social, tout en renforçant l'égalité et l'inclusivité.

L'école se félicite de pouvoir offrir à ses élèves cette expérience unique et les encourage à s'impliquer davantage dans la promotion des valeurs de solidarité et d'égalité, tant dans le sport que dans la vie quotidienne.

En plus de la finale, les élèves ont pu faire un arrêt pour prendre une photo avec en fond : la Tour Eiffel !



SCOLAIRE

Le Moyen Âge à l'Honneur

Cette année, les élèves de l'école ont travaillé sur un projet captivant axé sur le Moyen Âge. Durant plusieurs mois, les classes ont exploré cette période historique à travers divers ateliers. Le ton a été donné dès le début d'année avec la visite du château d'Epinal et un atelier sur la vie au Moyen-Âge en partenariat avec la BMI d'Epinal.

Au mois de mai les élèves ont eu l'opportunité de partir en voyage scolaire en Alsace, une région riche en patrimoine médiéval. L'objectif de ce voyage était de découvrir sur le terrain les vestiges de l'époque médiévale et de participer à des animations telles que la frappe de monnaie, la science des blasons, une veillée « banquet médiéval », etc...

Le point culminant de ce voyage fut la visite du château du Haut-Koenigsbourg, un imposant château fort restauré, où les élèves ont pu explorer les différentes salles, découvrir les armes et les armures d'époque, et comprendre le rôle stratégique de ces fortifications au Moyen Âge.

Ce voyage a permis aux jeunes élèves de concrétiser leurs apprentissages et de découvrir cette époque fascinante de manière immersive.



Fresque

ECOLE MATERNELLE ARCHES

INSCRIPTIONS

Enfants concernés : les enfants nés en 2022

Déposer en mairie

- ✓ Une copie du livret de famille
- ✓ Une copie des vaccinations obligatoires
- ✓ 4 photos d'identité
- ✓ Mail et numéro de téléphone

Il vous sera remis une attestation d'inscription.



Un accueil périscolaire dynamique et enrichissant pour les enfants de Arches

Depuis la rentrée de septembre 2024, la Ligue de l'enseignement des Vosges organise l'accueil périscolaire de la commune d'Arches. Cette structure veille au bien-être des enfants tout en proposant des activités variées, adaptées à tous les âges et aux besoins spécifiques de chacun. L'objectif est d'offrir un cadre sécurisé, stimulant et convivial où chaque enfant peut s'épanouir à son rythme tout en développant des compétences sociales et créatives.

Une équipe investie

L'équipe est composée de trois salariées de la Ligue : une directrice, Hermine Bedel, diplômée BPJEPS, une animatrice, Charline, également diplômée BPJEPS, et Lucilia une apprentie animatrice en formation CPJEPS. Elles sont accompagnées par des agents de la commune qui veillent à assurer un accueil bienveillant et stimulant pour les enfants. L'équipe met tout en œuvre pour créer un environnement propice à l'éveil et au développement personnel des enfants.

Un accueil aux horaires adaptés

Pour répondre aux besoins des familles, l'accueil périscolaire est accessible aux horaires suivants :

- **Les matins** de 7h15 à 8h30, permettant aux parents de déposer leurs enfants avant le début de la journée scolaire.
- **Les midis** pour la pause méridienne et la restauration scolaire, où un encadrement est assuré pour le déjeuner et les temps de détente.
- **Les soirs** de 16h00 à 18h30, offrant un cadre sécurisé après l'école avec des animations.

- **Les mercredis récréatifs** de 7h15 à 18h30, proposant un programme varié et riche en découvertes.

Des activités variées pour tous les goûts

Chaque soir, les enfants peuvent participer à des activités manuelles, sportives et ludiques conçues pour favoriser leur développement et leur curiosité. Les mercredis récréatifs sont rythmés par des animations diverses avec un thème renouvelé à chaque vacances scolaires. Ces thèmes permettent d'explorer des univers différents à travers des ateliers créatifs, des jeux d'équipe et des expériences éducatives.

Parmi les animations proposées, on retrouve : la création d'un jardin pédagogique où les enfants apprennent à cultiver des plantes, Poupou la mascotte qui voyage chaque week-end dans les familles, les lutins farceurs qui animent la période de Noël, les sorties régulières à la médiathèque, les ateliers culinaires pour éveiller les papilles et apprendre les bases de la cuisine, ainsi que la réalisation d'un livre collectif sur les émotions sans oublier les grands jeux !



Des sorties et des projets enrichissants

Le programme de l'accueil périscolaire comprend également des sorties éducatives et ludiques. Certains mercredis, des sorties sont organisées vers des lieux variés pour permettre aux enfants de découvrir de nouveaux horizons. Parmi les destinations pour cette année 2024/2025 on retrouve : Wiidoo Gliss à La Bresse, le Centre de la pré-histoire à Darney, la ferme pédagogique de Xaffévillers, ainsi que des séances d'escalade à Épinal pour relever des défis sportifs... et bien d'autres aventures encore à venir !

De plus, l'accueil périscolaire ne cesse de travailler pour offrir aux enfants une expérience toujours plus enrichissante. Plusieurs projets sont en cours de développement, parmi lesquels :

- **Le développement du jardin pédagogique**, avec l'implication des enfants dans toutes les étapes, de la plantation à la récolte.
- **Un projet intergénérationnel autour de la cuisine**, permettant des échanges entre les enfants et les aînés de la commune.
- **Des interventions autour du numérique**, pour sensibiliser les plus jeunes aux usages responsables des nouvelles technologies.
- **Un stage de cirque**, où les enfants pourront s'initier aux arts du spectacle et développer leur confiance en eux.



Un été de folie en perspective !

L'accueil de loisirs sera ouvert cet été du 7 juillet au 1^{er} août inclus pour les enfants de 3 à 12 ans. Cette période estivale sera l'occasion idéale pour profiter d'un programme ludique et varié, à travers une multitude d'activités imaginées par l'équipe. Entre sorties captivantes, jeux de plein air, ateliers créatifs et animations spéciales, tout est prévu pour offrir aux enfants des vacances inoubliables, encadrés par une équipe passionnée et attentive à leur épanouissement.

Inscriptions et informations

Les inscriptions se font directement en ligne via le portail famille :

<https://centreadarches.leportailfamille.fr/>

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Hermine Bedel, directrice de l'accueil périscolaire : **arches.aish@fol-88.com • 07 76 98 52 45**

1944...2024

La Libération d'ARCHES

Il y a 80 ans, les Vosges ont été progressivement libérées de l'occupation nazie.

Les événements historiques de la deuxième guerre mondiale, marqués par des combats intenses et des sacrifices, continuent de résonner aujourd'hui à travers des manifestations organisées dans toutes les régions, dont ARCHES.

La cérémonie commémorative est un hommage au passé ; c'est aussi un rappel, pour tous, de l'importance de la liberté et de la paix. Les noms des combattants -inscrits sur les Monuments aux Morts et dans les mémoires locales- témoignent d'une reconnaissance durable.



Le 22 septembre 2024, les deux Municipalités d'ARCHES et ARCHETTES ont commémoré ensemble le 80° Anniversaire de la libération des deux Communes.



Contez, racontez-moi Arches !



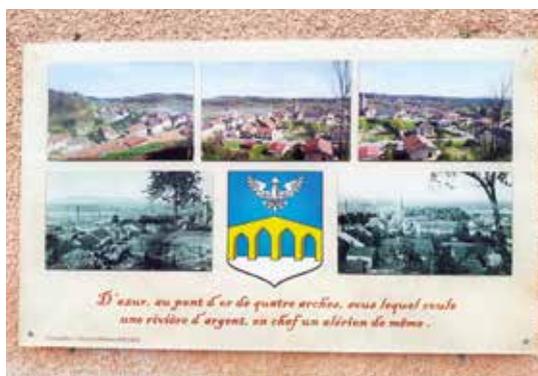
Avec 2025, le Cercle d'Histoire Locale, rebaptisé depuis peu, Cercle d'Histoire d'Arches entre dans sa 35^e année. Il fut fondé en 1990, à la demande du maire Jean Paul Holveck, par quelques passionnés d'histoire soucieux de réactiver la mémoire des Archéens célèbres, comme Jules Perrigot, ou moins célèbres ; de faire connaître le passé d'Arches pour mieux aborder son présent ; valoriser son patrimoine monumental, industriel, culturel, institutionnel et environnemental.

Structuré en association depuis 1994, le Cercle d'Histoire composé, tout au plus, d'une dizaine d'adhérents sous la présidence d'Hubert Laurent, d'abord, puis de Christian Hesse, a au cours de ces trois décennies, largement répondu aux objectifs qu'il s'était fixés.

La longue liste des expositions qu'il organisa, les conférences qu'il proposa à la population sur des thèmes aussi variés que ceux des papeteries, des tissages, des écoles, de l'eau, mais aussi la mise en place d'un circuit d'Arches agrémenté de panneaux explicatifs, ou encore le classement des archives municipales mises à sa disposition, témoignent de cette intense activité au service des Archéens.

En sommeil pendant la pandémie, le Cercle a repris du service depuis 2023 avec un nouveau président et une équipe partiellement renouvelée. Pour autant, ses intentions s'inscrivent dans la même logique des premiers temps, par la recherche d'informations historiques méconnues ou l'organisation de visites commentées d'Arches. Pour l'heure le C.H.A travaille au renouvellement, à l'actualisation et à la modernisation des panneaux qui jalonnent le circuit historique. Un panneau a d'ores et déjà été posé au " point de vue " du château, qui permet d'apprécier l'évolution du paysage depuis la fin du XIX^e siècle.

D'autres sont en cours de réalisation et devraient être mis en place au cours de l'année 2025, dans le cadre du réaménagement du Centre Bourg. Avec cette même volonté de restituer leur passé lointain aux Archéens, une exposition sur les vestiges archéologiques gallo-romains découverts à la fin du XIX^e siècle sur le territoire de la commune, sera proposée aux habitants et aux scolaires l'automne prochain à la bibliothèque-médiathèque l'Hétraie. Le CHA envisage également, pour l'été, l'organisation d'un parcours découverte ludique. Des informations sur cette activité seront diffusés en temps voulu. Archéens, Archéennes si le passé et l'avenir de notre, votre ville vous intéresse le CHA est prêt à vous accueillir, histoire de participer à cette belle aventure.



La médiathèque



Présentation de la médiathèque

À deux pas de la mairie et répartie sur 3 niveaux, la médiathèque propose au Rez-de-chaussée l'accueil du public et un espace Ado-Adulte. 2 ordinateurs avec une connexion internet sont à votre disposition.

Au premier étage, l'espace jeunesse accueille également le rayon parentalité. Enfin, une salle sous les combles est le lieu de nombreuses animations (projections de court-métrages, conférences, lecture de contes, ateliers de bricolage, etc...)

L'ensemble de la médiathèque est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les nouvelles animations de la médiathèque

- **Café poussette** (rencontre conviviale entre jeunes parents) Les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois hors vacances scolaires.
- Accueil de **fêtes d'anniversaire** à la médiathèque. Sur inscription.
- **Le Groupe de paroles** (animé par un psychologue-psychanalyste autour du thème de la parentalité) se retrouve une fois par mois.

Que trouve-t-on à la médiathèque ?

Chez les ados et adultes :

Romans policiers, Romans, Bande-dessinées, Romans graphiques, Mangas, Gros caractères, Poésie, Théâtre, Documentaires. Mais aussi un rayon cinéma et un rayon musique.

La médiathèque

6 magazines : Marmiton, 60 millions de consommateurs, Dr Good, Ça m'intéresse, Géo Ado, So Foot 100% Ado. (les derniers numéros sont consultables sur place. Les anciens numéros sont empruntables)

Le journal du jour ainsi que ceux de la semaine écoulée sont consultables sur place.

Pour le jeune public :

Albums, Contes, Bandes-dessinées, Premières lectures, Romans policiers, Documentaires. Les jeunes ont également leur rayon cinéma et leur rayon musical

Les magazines : Popi, Les belles histoires, Wapiti, I Love English for kids !

Des puzzles et des jeux pour s'amuser sur place.

Comment s'inscrire à la médiathèque ?

Inscription
GRATUITE

L'inscription est gratuite pour tous, habitant d'Arches et des autres communes. L'inscription permet l'emprunt de 5 documents par abonné pour une durée de 21 jours. Le programme culturel est édité chaque trimestre et distribué par l'équipe de la médiathèque dans les boîtes aux lettres archéennes. Les abonnés des autres communes reçoivent le programme par mail.

Vous n'avez pas le temps de passer rendre un livre pendant les heures d'ouverture au public ? Une boîte de retour est à votre disposition juste devant l'entrée de la médiathèque !

L'inscription à la médiathèque d'Arches permet également, grâce à la Médiathèque départementale des Vosges, l'accès aux ressources en ligne de la Mallette numérique (cinéma, lecture, magazines, presse, jeux, savoirs) avec un portail jeunesse et un portail adulte.



La médiathèque

Événements passés

- **Fresque paralympique** avec les élèves de CM2 du groupe scolaire.
- **Exposition « Retour sur la météo archéenne depuis 1987 »**
- **Spectacle « Isis et Osiris »** dans le cadre de l'événement proposé par la Médiathèque départementale des Vosges Rencontre avec l'Égypte.
- **Chandeleur**, Marche aux lanternes
- **Pâques et Champs Golot**

Événements à venir

- **Festiv'Arches** 3 groupes talentueux : Let Me Sleep, Jack Simard, Sawadee and the Cheeky Shakers. Entrée gratuite. Buvette, restauration, jeux en bois. Samedi 7 juin, Cour de l'école primaire
- **Braderie de la médiathèque** (sur la place de la mairie) début juillet. Dans une ambiance conviviale, les lecteurs pourront pour un prix symbolique, acheter de nombreux ouvrages sortis des collections de la médiathèque.
- **Spectacle d'été des Jolies Mômes** (sur la place de la mairie) vendredi 29 août à 20H00
- Exposition « **Arches avant Arches** » + Ateliers pédagogiques pour les enfants. (en partenariat avec le Cercle d'Histoire locale et le MUDAAC) du 16 septembre au 15 novembre 2025.
- Conférence « **L'industrie textile dans le Pays d'Épinal** » (conférence proposée par la Glucoserie) Vendredi 10 octobre à 20H00. Salle du conseil municipal de la Mairie.
- **Saint-Nicolas**, Spectacle de pirates et feu d'artifice ! Vendredi 5 décembre, Place de la mairie



Vœux de la Mairie

Janvier 2025

C'est dans la salle des fêtes que la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune d'Arches a rassemblé début janvier élus et forces vives de la commune. C'est ainsi l'occasion de présenter le bilan 2024, les prévisions 2025 et remercier toutes les personnes présentes.



Location salle des Fêtes de ARCHES



Location uniquement de la partie située en rez de chaussée avec accessibilité PMR

Une salle d'accueil pouvant contenir 150 personnes assises

- Un vestiaire et Hall-bar
- Une cuisine et réserve
- Des sanitaires
- 27 tables (1,80m x 0,80m) et 167 chaises

TARIFS de location (selon délibération N° 2023-26 du 01 juin 2023)

	ARCHES	Extérieurs
½ journée de 8H00 à 12H00 ou de 14H00 à 19H00	50 €	100 €
Une journée de 8H00 à 19H00	75€	150€
Une soirée de 16H00 à 10H00 le lendemain	100€	200€
Le WEEK END du vendredi 16H00 au lundi 10H00	140€	300€
Charge locatives applicables le Week-end (Gaz, Eau, chauffage, ordures ménagères, téléphone produit entretien)	Forfait 80€	

Location vaisselle (assiettes, verres et couverts)

50€ pour 50 personnes • 80€ pour 100 personnes • 100€ pour 150 personnes

IMPORTANT

- Aucune réservation ne sera acceptée sous forme d'option
- La réservation à une personne majeure sera validée sur retour du dossier complété
- Le matériel à mettre à disposition ainsi que le nombre de participants devront être connus 15 jours avant la date de la manifestation.

Caution et dégradations

- Aucune caution ne sera demandée lors de la signature du contrat.
- Toute dégradation ou casse constatée par les deux parties lors de l'état des lieux de restitution de la salle fera l'objet d'une facturation directe par le Trésor Public.

La salle des fêtes est mise à disposition gratuitement :

- Aux associations locales, 1 fois par an avec exonération de charges.
- Aux entreprises d'Arches, 1 fois par an à l'occasion de remises de médailles du travail avec exonération de charges.
- Avec accord spécial du Maire pour manifestation spécifique.

Le dossier complet de réservation sera à retirer en Mairie de ARCHES.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

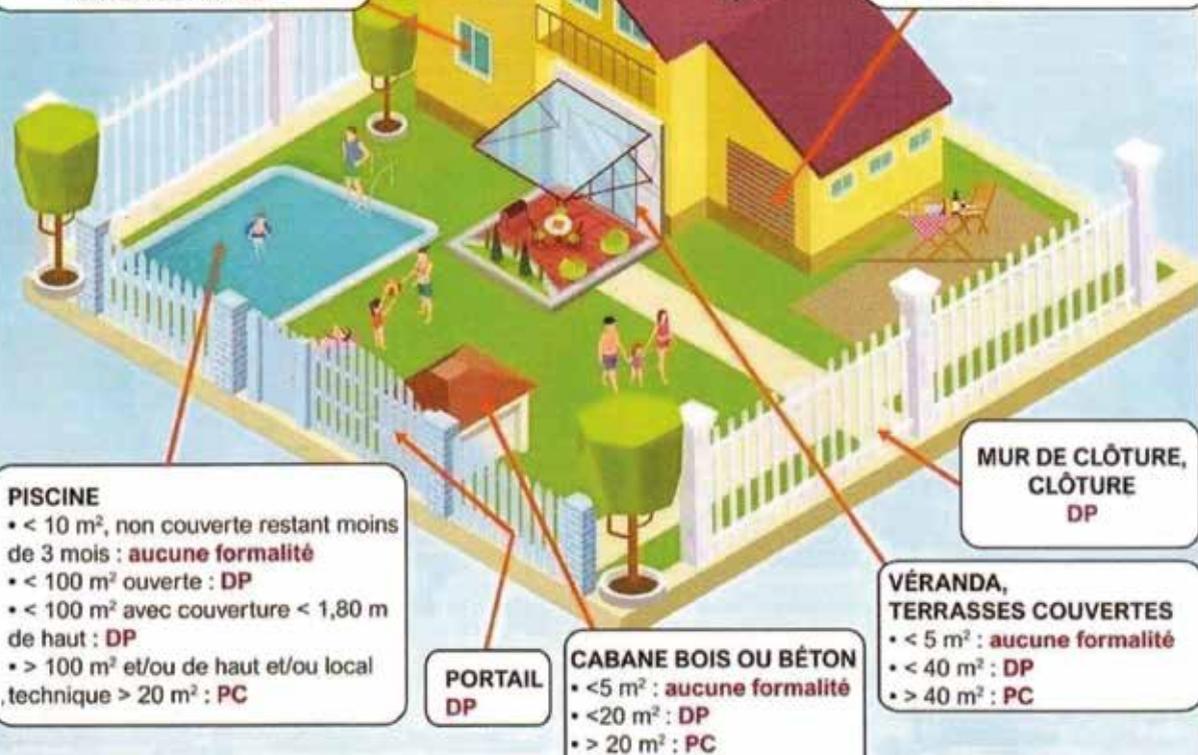
GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : DP

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : DP

• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

La gendarmerie s'installe à la Mairie pour mieux servir les citoyens



La commune d'Arches renforce sa collaboration avec la gendarmerie en offrant un espace de travail dédié aux forces de l'ordre. Cette initiative vise à améliorer la réactivité et la présence des gendarmes sur le terrain.

Cette convention de partenariat signée par le maire sera ensuite transmise au général Olivier Kim, commandant la région de gendarmerie du Grand Est.

La commune d'Arches franchit une nouvelle étape dans sa politique de sécurité et renforce sa collaboration avec la gendarmerie. Mercredi 16 octobre, le maire David Perrin a officialisé un partenariat inédit avec la gendarmerie en signant une convention de mise à disposition d'un bureau au sein de l'hôtel de ville.

Désormais, les gendarmes de la communauté de brigade de Xertigny disposeront d'un espace de travail équipé (wifi, imprimante) au cœur de la ville. Cette initiative, approuvée à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa dernière réunion, vise à faciliter le travail des forces de l'ordre et à renforcer leur présence sur le terrain.

Des bénéfices pour tous

Selon le major Michaudet, cette nouvelle implantation permettra aux gendarmes de gagner un temps précieux lors de leurs interventions, notamment en cas d'accident ou de contrôle.

« La situation géographique centrale d'Arches nous permettra d'être plus réactifs et ainsi d'assurer une meilleure protection des habitants » explique-t-il.

De son côté, le maire David Perrin se réjouit de cette collaboration. « C'est une excellente nouvelle pour nos concitoyens. Désormais, les gendarmes seront plus facilement joignables et pourront intervenir plus rapidement. Cette présence renforcée contribuera à renforcer le sentiment de sécurité des Archéens ».

Un partenariat durable

Le capitaine Jacquet, commandant en second de la compagnie de Remiremont, a souligné le caractère novateur de cette convention. « En effet, à ma connaissance, c'est la première fois qu'une telle initiative est mise en place dans notre secteur. C'est une démarche citoyenne qui mérite d'être saluée. »

Cette convention, d'une durée initiale d'un an, est renouvelable par tacite reconduction jusqu'à un maximum de cinq ans. Elle marque le début d'une collaboration prometteuse entre la commune d'Arches et la gendarmerie au bénéfice de tous les habitants.

Cf Presse Locale

Inscription sur les listes électorales

Il est important de le savoir...

Les modalités relatives aux listes électorales résultent du CODE ELECTORAL et des Instructions Préfectorales qui en découlent.

Art. L. 9 du Code Electoral

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Art. L.10 du Code Electoral

Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Conditions pour être inscrit sur une liste électorale :

Art. L 11 du Code Electoral

Le demandeur doit remplir deux conditions cumulatives :

A. Avoir la qualité d'électeur : tous les nationaux français, majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

B. Avoir une attache avec la Commune : domicile réel /lieu d'habitation réel.

Conditions d'âge :

L'âge requis pour être électeur est fixé à 18 ans accomplis, ce qui signifie que la condition de majorité doit être acquise au plus tard la veille du jour du scrutin. Art. L 11 du Code Electoral.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales **A CONDITION** qu'il ait préalablement effectué les démarches de « recensement Citoyen » * au moment de ses 16 ANS. Il lui est alors délivré (par la MAIRIE) une attestation de recensement. **Ce document est UNIQUE donc non réédité.**

• Depuis 1999 tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire.

Où s'inscrire ?

A la Mairie de votre domicile

Quand s'inscrire ?

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Si les 1^{er} janvier et 31 décembre sont des jours fériés : application des instructions préfectorales

Comment s'inscrire ?

SOIT physiquement à la Mairie en présentant les pièces suivantes : justificatif d'identité, justificatif de domicile, formulaire CERFA n° 12669 disponible à la Mairie.

SOIT via le téléservice en ligne.

Inscription sur les listes électorales

Votre carte d'électeur

Elle ne peut être modifiée par vos soins pour quelque motif que ce soit (*mariage – divorce – changement d'adresse dans la Commune...*). Les modifications nécessaires seront apportées sur les nouvelles cartes d'électeur en temps voulu et selon les instructions préfectorales. Il s'agira de la procédure dite de « refonte de la liste électorale ».

Néanmoins vous êtes invité (dès que possible) à signaler en Mairie les éléments qui modifient votre identité, votre adresse...

La **dernière** carte d'électeur (dans l'ordre chronologique) doit être présentée au Bureau de vote ; les précédentes cartes n'ont plus aucune valeur pour les élections en cours.

Vote des prochaines élections

Vous devez présenter :

- A. Votre carte d'électeur actuelle
- B. Une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité OU Permis de conduire OU Passeport, OU Permis de chasse, OU Carte vitale, OU Permis de chasse, etc). La liste est affichée dans la salle de vote le jour du scrutin. L'art. L 11 du Code électoral énonce les pièces prouvant l'identité de l'électeur.

Vote par procuration

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale de votre Commune **MAIS AUSSI** à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre Commune.

Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le Bureau de vote du MANDANT pour voter en ses lieu et place.



Tu vas avoir 16 ans ?

Le recensement est obligatoire en Mairie

Le recensement citoyen à 16 ans : une étape importante vers la citoyenneté

À l'âge de 16 ans, dans les trois mois maximums qui suivent la date anniversaire, tous les jeunes Français, filles comme garçons, doivent accomplir une démarche administrative essentielle : le **recensement citoyen**. Cette formalité, qui peut sembler anodine, marque pourtant une étape clé dans le parcours civique des adolescents.

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement à 16 ans est obligatoire. Il permet à l'État de connaître le nombre de jeunes en âge de remplir leurs obligations militaires. Mais au-delà de cette finalité, cette démarche ouvre également l'accès à plusieurs droits : elle est en effet **indispensable pour pouvoir s'inscrire aux examens nationaux** (comme le baccalauréat ou le permis de conduire) et **obligatoire pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**, un rendez-vous important pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la défense nationale et de la citoyenneté.

Comment procéder ?

Le jeune doit se rendre **en mairie de son domicile**, muni de certains documents : une pièce d'identité, un livret de famille et parfois un justificatif de domicile. Il peut effectuer la démarche seul ou accompagné de ses parents. Dans certaines communes, il est également possible de se faire recenser en ligne sur le site du Service public.

Et après ?

Une fois recensé, le jeune reçoit une **attestation de recensement**, qu'il doit conserver précieusement. Ce document lui sera demandé lors de nombreuses démarches administratives, notamment pour s'inscrire à des concours ou à des examens. Il convient donc de ne pas le perdre, car aucun duplicata n'est délivré.

Une première marche vers l'engagement citoyen

Au-delà de l'aspect administratif, le recensement est une **première forme d'engagement envers la République**.

Il permet de rappeler à chaque jeune qu'il fait partie d'une communauté nationale, avec des droits, mais aussi des devoirs.

C'est une manière concrète de les intégrer dans le processus démocratique et de les préparer à devenir des citoyens responsables et informés.



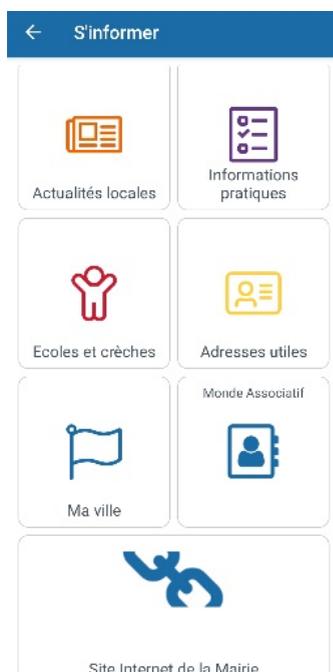
CIVOX

C'est une application citoyenne de qualité et très intuitive. Une fois l'application téléchargée sur le téléphone, l'info vient directement à vous. Cela est un véritable atout pour être au plus proche de la population.

TÉLÉCHARGEZ CIVOX et restez connectés



Vous souhaitez une information rapide, efficace qui facilite votre quotidien ?
Voici une nouvelle manière de rester informé sur l'actualité et les événements de la commune.



C'est simple !

1. Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone
2. Sélectionnez votre ville
3. Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition



Scannez-moi ! Scannez-moi !





■ COMMUNAUTÉ
■ D'AGGLOMÉRATION
■ ÉPINAL

● ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Stade d'eaux vives d'Épinal : un choix en or ! • juillet

La Franco-Australienne Noémie FOX et le Néo-Zélandais Finn BUTCHER avaient choisi le stade d'eaux vives de l'Agglo d'Épinal pour peaufiner leur préparation à quelques jours de l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024. Un choix en or pour les 2 athlètes qui ont décroché les titres olympiques femme et homme en kayak-cross.



Création de 2 stades synthétiques

Depuis 2020, 35 terrains de sport sont devenus communautaires, permettant de tirer vers le haut la qualité des équipements grâce à des investissements, et une gestion optimisée qui génère une hausse des licenciés.

Derniers investissements inaugurés, les terrains de football de Padoux et Lederlin de Thaon-les-Vosges. 220 956,31 € de subventions (55 %) (État, Département) pour le stade à Padoux. 120 000 € de subventions (17 %) (Région, FAFA) pour le stade à Thaon-les-Vosges.

● DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

plus de 2 milliards d'investissements en cours



Soler

Spécialisée dans la production de biocarbone, l'usine entrera en service sur la zone de l'Écoparc en 2026 et une centaine d'emplois sera créée.



Verso Energy

Signature d'une promesse de vente de terrain. Verso Energy produira du carburant d'aviation durable, à l'horizon 2029, en utilisant le dioxyde de carbone biogénique issu des industriels de l'Écoparc.

SIS

Le groupe SIS, maroquinier de luxe, s'est implanté à Chantraine et il a annoncé, à terme, la création de 300 emplois sur le territoire.

● FESTIVAL ENJOY VÉLOS ÉPINAL



Sur près de 20 000 m², les passionnés et amateurs de vélos ont pu se retrouver pour profiter de randonnées, animations, ateliers et conférences. 10 000 visiteurs, 2 500 participants et 150 marques présents pour cette première édition. RDV les 2, 3 & 4 mai 2025 pour la 2^{ème} édition.

● COHÉSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE



Signature du contrat de ville 2024-2030

Centré sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville a été co-construit avec les habitants et partenaires, pour répondre à plusieurs enjeux : le soutien à la parentalité, l'insertion professionnelle ou encore des actions de prévention.



Démarche santé

Une étude de l'offre de soins sur l'agglomération a été menée afin de déterminer les prochains défis liés à l'évolution de la démographie médicale. Un plan d'actions va être déployé jusqu'en 2027.

● ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le réaménagement de la Faculté de Droit d'Épinal a permis d'ouvrir une nouvelle double licence droit/gestion. Un investissement qui a permis d'accueillir dès la rentrée de septembre 2024 une cinquantaine de nouveaux étudiants.

RETOUR EN IMAGES SUR L'ANNÉE 2024



● CULTURE

Déploiement de la Micro-Folie de l'agglomération sur différents événements du territoire. Le village de la Micro-Folie s'est installé pendant 1 mois à Socourt avec ses animations : musée numérique, espace de réalité virtuelle, concerts, cinéma plein air...



Ouverture de la bibliothèque multimédia intercommunale de Golbey

La bibliothèque a ouvert ses portes en septembre et remplace l'ancien relais BMI. Sur près de 1000 m², 14 000 documents sont disponibles pour tous les habitants de l'agglomération.

● TOURISME ET SITES REMARQUABLES



Lancement des travaux à la forteresse de Châtel-sur-Moselle

L'intensification de la mise en tourisme du site comprend différentes phases de travaux. La 1^{ère} phase s'est achevée. La sécurisation et l'aménagement de certaines parties de la Forteresse vont pouvoir avoir lieu.



Fin des travaux au réservoir de Bouzey

Le chantier mené par VNF sur le barrage s'est achevé. Dorénavant, 7 millions de m³ d'eau, soit 3 millions de m³ de plus qu'avant les travaux, seront stockés.

● MOBILITÉS **Boje!**



la nouvelle offre permettant de voyager en illimité en bus / car & train et vélo

Toutes les infos pratiques sont à retrouver sur agglomeration-epinal.fr et boojee.fr

● PLAN CLIMAT



L'Agglo baisse ses consos

Cette campagne de sensibilisation met en avant les efforts réalisés par l'agglomération sur près de 45 équipements. En 2023, 30 % d'économies énergétiques ont été réalisées grâce aux travaux financés en 2022.



Parcours Biodiversité

La distinction « Espace Nature » a récompensé l'agglomération avec 2 libellules pour sa démarche environnementale. Un parcours de sensibilisation à la biodiversité a été inauguré au Port d'Épinal. Dédié aux enfants et aux adultes, il permet de découvrir l'environnement de manière ludique.

● TRAVAUX



Avenue Dutac à Épinal

Le développement durable et le partage de la chaussée ont guidé les travaux de l'avenue Dutac à Épinal. Des aménagements innovants comme une chaussée réservoir et la fosse de Stockholm ont été retenus pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.



Lancement des travaux de La Louvière

La construction d'un nouvel auditorium permettra la création de différentes salles ainsi qu'un plateau de création. D'une superficie de 2 636 m², le bâtiment sera exemplaire d'un point de vue environnemental.

● HABITAT

L'agglomération a accompagné gratuitement près 980 ménages dans leur projet de rénovation et 122 logements ont pu bénéficier d'une aide financière.



Watty à l'école

L'agglomération permet aux établissements scolaires de bénéficier d'un programme d'éducation au développement durable, de la petite section maternelle au CM2. Au programme : économies d'eau et d'énergie, conséquences du dérèglement climatique, mobilité durable ou encore gestion des déchets.



Autonomie énergétique

Différents projets ont vu le jour en 2024. Parmi eux, la solarisation du gymnase à Xertigny, la construction d'ombrières au Port à Épinal, la pose de panneaux photovoltaïques au Centre des congrès, à la patinoire d'Épinal et à la bibliothèque de Golbey. Le territoire avance vers son autonomie énergétique.

TOUS LES SERVICES DU SICOVAD DANS LE CREUX DE VOTRE MAIN !



sicovad.fr

LOCALISEZ NOS ÉQUIPEMENTS !



Déchèteries, sites de compostage partagés, conteneurs à verre ...

Facilitez-vous le tri en trouvant l'équipement le plus proche de chez vous !

TRIEZ FACILEMENT VOS DÉCHETS !



Scannez le code-barre ou recherchez votre déchet, et **suivez le guide !**

PRÉFITEZ DE NOS SERVICES !



Signalez une anomalie de collecte, demandez un prêt de matériel, un autocollant stop-pub, un bac, une subvention, une animation ...

Réalisez multiples démarches en ligne !



Récupérez votre calendrier de collectes, à l'écran ou en téléchargement.
Calendrier également disponible sur demande au SICOVAD, au 03 29 31 33 75.

SICOVAD

Calendrier 2025/2026 des collectes

Commune de ARCHES

Calendrier sous réserve de modifications

AVRIL							MAI							JUN								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
s14		1	2	3	4	5	6	s18				1	2	3	4	s23	2	3	4	5	6	7
s15	7	8	9	10	11	12	13	s19	5	6	7	8	9	10	11	s24	9	10	11	12	13	14
s16	14	15	16	17	18	19	20	s20	12	13	14	15	16	17	18	s25	16	17	18	19	20	21
s17	21	22	23	24	25	26	27	s21	19	20	21	22	23	24	25	s26	23	24	25	26	27	29
s18	28	29	30					s22	26	27	28	29	30	31		s27	30					

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
s27		1	2	3	4	5	6	s31				1	2	3	s36	1	2	3	4	5	6	
s28	7	8	9	10	11	12	13	s32	4	5	6	7	8	9	10	s37	8	9	10	11	12	13
s29	14	15	16	17	18	19	20	s33	11	12	13	14	15	16	17	s38	15	16	17	18	19	20
s30	21	22	23	24	25	26	27	s34	18	19	20	21	22	23	24	s39	22	23	24	25	26	27
s31	28	29	30	31				s35	25	26	27	28	29	30	31	s40	29	30				

OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
s40		1	2	3	4	5	s44					1	2	s49	1	2	3	4	5	6		
s41	6	7	8	9	10	11	12	s45	3	4	5	6	7	8	9	s50	8	9	10	11	12	13
s42	13	14	15	16	17	18	19	s46	10	11	12	13	14	15	16	s51	15	16	17	18	19	20
s43	20	21	22	23	24	25	26	s47	17	18	19	20	21	22	23	s52	22	23	24	25	26	27
s44	27	28	29	30	31			s48	24	25	26	27	28	29	30	s01	29	30	31	**		

JANVIER							FEVRIER							MARS								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
s01			1	2	3	4	s05					1	2	s10		1	2	3	4	5		
s02	5	6	7	8	9	10	11	s06	2	3	4	5	6	7	8	s11	7	8	9	10	11	12
s03	12	13	14	15	16	17	18	s07	9	10	11	12	13	14	15	s12	14	15	16	17	18	19
s04	19	20	21	22	23	24	25	s08	16	17	18	19	20	21	22	s13	21	22	23	24	25	26
s05	26	27	28	29	30	31		s09	23	24	25	26	27	29	29	s14	28	29	30	31		
								s10	30													

** passage avancé exceptionnellement à 12h00

ordures ménagères : collecte le matin, sortir le bac la veille au soir (poignée côté rue)

collecte sélective : collecte le matin, sortir les sacs jaunes la veille au soir (sacs bien fermés)

Sacs jaunes disponibles gratuitement dans les Mairies ou déchèteries

SICOVAD - Application MONTRI - www.sicovad.fr

N° vert : 0 800 109 701



BULLETIN D'INFORMATION

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

LA COOPERATION INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Depuis la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, et la **naissance du service public de distribution d'électricité**, les Communes ont acquis une compétence générale en la matière et peuvent concéder cette activité ou la conserver en régie.

Au sortir de la première guerre mondiale, la France connaît une croissance forte et l'énergie électrique se développe notamment dans les usages du quotidien des foyers urbains (appareils ménagers, éclairage public). Mais le monde rural s'organise et **les petites communes décident de se regrouper en syndicats intercommunaux** pour faciliter les démarches. En 1934, ce sont ainsi 1 674 syndicats d'électrification que compte le territoire français. Pour les Vosges, une douzaine de ces syndicats ont vu le jour dans les années 1920.

La taille de ces syndicats était très hétérogène, le plus petit comptant 4 communes et le plus important comptant 196 communes à la date de sa dissolution.



SDEV
28 Rue de la Clé d'Or
BP 142
88004 EPINAL cedex
03.29.29.19.60
sdev@sdev88.fr

LA CREATION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL : 30 ANS DEJA

En 1994, 59 Communes et 9 Syndicats intercommunaux ont décidé de se regrouper au sein du **Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV)**, créé par **arrêté préfectoral en date du 08 décembre 1994**, et représentant ainsi les $\frac{3}{4}$ des communes vosgiennes. Dans les années suivantes, la plupart des autres communes du Département ont adhéré successivement à ce Syndicat, qui était uniquement autorité concédante ; les collectivités adhérentes conservant la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Enfin, pour motiver les dernières communes isolées à prendre à bras le corps cette compétence d'organisation des réseaux, le Législateur, par la loi du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a incité fortement à la **création d'une Autorité Organisatrice unique sur chaque Département**. Mise en place au 1er janvier 2008, celle-ci exerce l'ensemble des missions relatives à la distribution d'électricité, à savoir d'une part le pouvoir concédant, et d'autre part la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification. Puis le processus de Départementalisation s'est achevé avec la dissolution des Syndicats intercommunaux dits primaires, et l'adhésion de l'ensemble des Communes Vosgiennes.

Toutes ces modifications ont alors été prises en compte dans la rédaction des Statuts du Syndicat, composé exclusivement de communes, et devenu alors **Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, par arrêté préfectoral en date du 08 mars 2018**.

Aujourd'hui, le Syndicat, maître d'ouvrage de nombreux travaux, investit près de **13 millions d'euros par an** pour l'amélioration des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public. Ainsi, en 2023, les équipes ont réalisé :

28 ➔ **6 334 000 €**
enfouissements

7 ➔ **1 021 000 €**
sécurisations

90 ➔ **2 023 000 €**
extensions

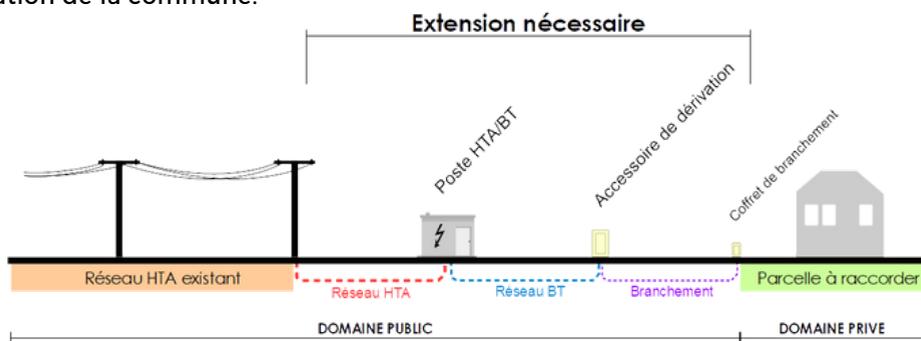
12 ➔ **428 000 €**
rénovations d'éclairage public

30 ➔ **2 352 000 €**
renforcements

Fourniture de matériel d'éclairage public ➔ **747 000 €**

Point info :

En application de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), le **coût d'une extension de réseau électrique** pour alimenter une parcelle (exemple d'une nouvelle construction) est à la **charge exclusive du demandeur** ; il n'y a plus de participation de la commune.



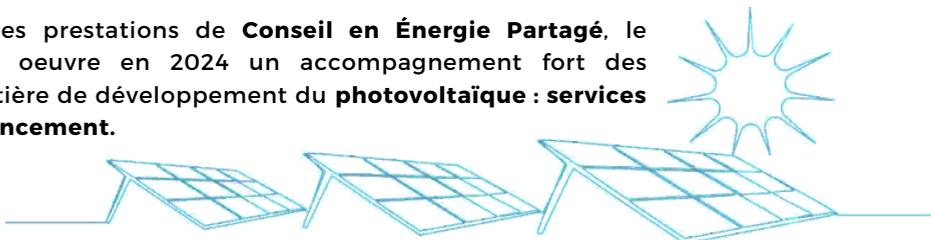
LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Au 31 décembre 2023, le S.D.E.V. était le **premier aménageur du territoire** vosgien en matière de mobilité verte, avec une **centaine de points de charge installés**.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément des prestations de **Conseil en Énergie Partagé**, le S.D.E.V. a mis en oeuvre en 2024 un accompagnement fort des collectivités en matière de développement du **photovoltaïque : services d'ingénierie et financement**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au delà des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public, le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, grâce au service d'entretien préventif et curatif de ces installations.

Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes

<http://www.sdev88.fr>



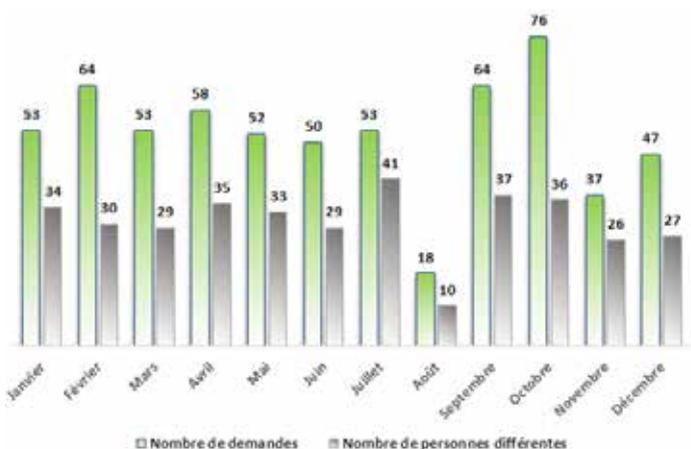
ITINÉRANCE FRANCE SERVICES DE ARCHES

2 rue de la Mairie 88380 Arches

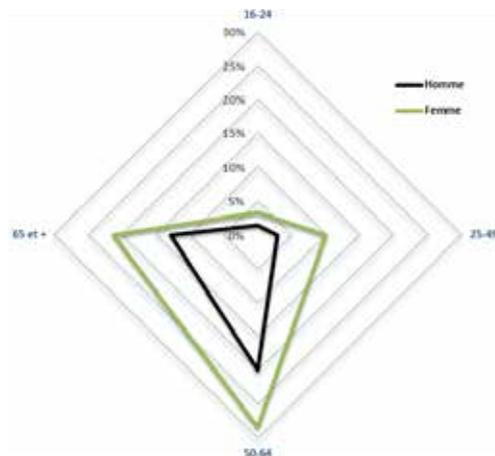


FOCUS ITINÉRANCE FRANCE SERVICES DE ARCHES

NOMBRE DE PERSONNES DIFFÉRENTES ET NOMBRE DE DEMANDES / MOIS

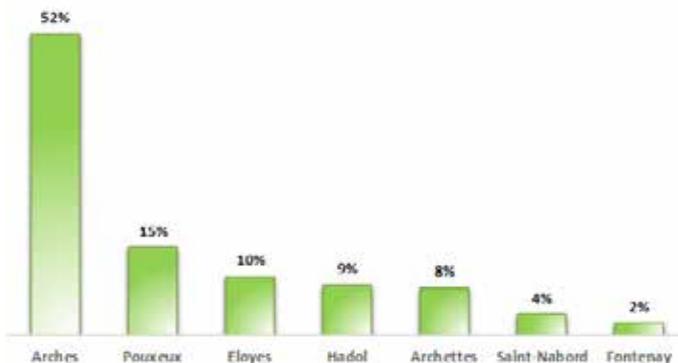


TYPOLOGIE DES USAGERS SEXE ET ÂGE



21% des usagers sont des femmes de plus de 64 ans
48% des usagers ont entre 50 et 64 ans

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS



FICHE D'ACTIVITÉ 4ÈME TRIMESTRE



ÉDITION 2024

Lundi et Mardi : 9H00 – 12h00 avec ou sans rdv



REJOIGNEZ-NOUS, DEVENEZ DONNEUR !



En partenariat avec la Ville d'Arches, l'Établissement français du sang vous invite à donner votre sang le :

Mardi 26 août 2025

de 16h00 à 19h30

à la Salle des fêtes

Prenez RDV sur dondesang.efs.sante.fr

POURQUOI DONNER SON SANG ?

Chaque année, grâce au don de sang, 1 MILLION de patients sont soignés : une femme qui a perdu beaucoup de sang en accouchant, un homme atteint d'un cancer sous traitement chimiothérapique... Les besoins des malades sont constants : 10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France. Chaque don est précieux car il permet de sauver 3 vies !

POUR DONNER VOTRE SANG, VOUS DEVEZ :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable au don
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo
- Manger avant et bien vous hydrater tout au long du parcours.

LES ÉTAPES DU DON DE SANG :

- Accueil et inscription
- Questionnaire et entretien préalable au don
- Le don (10 min)
- Pause A+ (collation).

De l'accueil à la collation, prévoyez entre 45 min et 1h.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

POUR PRENDRE RDV
dondesang.efs.sante.fr
ou l'appli Don de sang



Le saviez-vous ?

LE BRUIT

Principe général : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Art.2 de l'Arrêté Préfectoral n°80/92.

LA MUSIQUE

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par les bruits émanant des téléviseurs, électrophones, magnétophones, appareils HI-FI, instruments de musique et appareils ménagers, en tenant compte des créneaux horaires.

Art. 10 de l'Arrêté Préfectoral n° 80/92

LES CHIENS

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, et toutes personnes qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser se manifester bruyamment tout animal dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser ces bruits.

Art.11 de l'Arrêté Préfectoral n° 80/92.

LES TONDEUSES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectuées que dans les limites fixées ci-après :

Les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h (arrêté n°964/08/DDASS/SE).

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal en fonction de situations spécifiques locales.

Art.12 de l'Arrêté Préfectoral n° 80/92.

LE BON JOUR ET ... LE BON SENS

La mise sur la voie publique des récipients d'ordures ménagères en vue de leur enlèvement par le service de collecte ne doit s'effectuer qu'aux heures indiquées et selon les modalités fixées par l'autorité municipale.

Cette opération ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique.

Art.80 du Règlement Sanitaire Départemental.

L'autorité municipale n'a pas fixé d'heure. Il serait dommage d'en arriver là pour que les conteneurs

et autres sacs jaunes ne soient pas déposés sur la voie publique dès le week-end !

LES DECHETS CANINS ET AUTRES

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les usagers de la voie publique sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies. Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter des ordures ou résidus de toute nature.

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter, sur tout ou partie de la voie publique ainsi que dans les édifices ou édifices d'utilité publique ou sur les bancs des rues et des promenades, tous papiers (imprimés ou non), journaux, prospectus, cartonnages, boîtes, enveloppes, emballages divers et généralement tous objets ou matières susceptibles de souiller la voie publique.

Art.99 du Règlement Sanitaire Départemental.

DIVAGATION

Il est interdit de laisser vaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique. En zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Art.99-6 du Règlement Sanitaire Départemental.

Note : le parcours de santé est un lieu public.

LES PETARDS

Sur les lieux et dans les locaux accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité ou par leur forte charge informatique tels que : l'usage des pétards, artifices, armes à feu et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants, similaires, ainsi que les jouets bruyants tels que tambours, trompettes, sifflets, tous travaux bruyants comme la réparation ou le réglage du moteur, quelle qu'en soit la puissance.

Art.101-1 du Règlement Sanitaire Départemental.

LES FUMÉES ET FEUX DE JARDIN

L'incinération des végétaux sur pied à moins de 200m des bois, forêts, plantations et reboisement est formellement interdite de tout temps.

Art.3 de l'Arrêté Préfectoral n° 821/77.

Il est interdit à l'intérieur et à moins de 200m des bois, forêts, plantations, reboisement, d'accumuler autour des habitations et à proximité des voies ouvertes à la circulation publique et au voisinage des canalisations électriques aériennes, des matières susceptibles de s'enflammer spontanément ou par simple contact avec une substance en ignition.

Art.9 de l'Arrêté Préfectoral n° 821/77.

L'ASSAINISSEMENT

Une question, un problème, un souci ? La commune n'a plus compétence en matière d'assainissement. Tout ce qui concerne ce sujet est de la seule compétence de la COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES DEUX RIVES DE LA Moselle3.

Votre contact est le 03 29 64 02 77.

LES CHIENS DANGEREUX

Pour les chiens qui, compte tenu des modalités de leur garde, sont susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire peut procéder de sa propre initiative (ou à la demande de toute personne intéressée) à l'application des mesures prévues à l'article L 211.11 du Code Rural et à celles de l'article L 2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUAND IL NEIGERA

...Même si la saison est au beau, il faut le savoir :

En période hivernale, il appartiendra aux riverains de balayer et d'ôter la neige devant leur maison, et sur 1.50m correspondant au passage des piétons à partir du mur ou de la clôture de la propriété. Chacun enlèvera le verglas devant chez soi.

Il n'existe pas d'Arrêté municipal sur ce sujet.

C'est juste une affaire de pleine collaboration pour la sécurité de tous.

LA VEGETATION

Le Code Civil impose les distances légales des plantations :

- Distance de 2m au moins de la limite séparative pour les plantations qui dépasseront 2m de hauteur
- Distance de 0.50m au moins pour les plantations qui ne dépasseront pas 2m de hauteur

Si le Code Civil ne le précise pas, il est de bon sens, pour faciliter la visibilité et le passage des piétons et écoliers, d'élaguer les branches qui avancent sur l'emprise des voies publiques communales.

L'autorité municipale peut prendre un Arrêté pour appliquer cette disposition. Pour l'instant le courrier relationnel est de mise avant de devoir en arriver à un texte réglementaire.

LA VITESSE

C'est bien évidemment le Code de la Route qui fixe toutes les règles en matière de conduite et de vitesse.

Le 50 km/H dans toute l'agglomération s'applique et parfois le 30 km/H.

Chaque automobiliste est invité à respecter ce Code de conduite qui est un Code de Sécurité : la sienne, celle des autres.

VOTRE DECHETTERIE

La déchetterie « Les Feignes Lajus » est ouverte de la façon suivante :

Mardi, Jeudi, Vendredi : 13h - 18h

Mercredi, Samedi : 9h - 12h ; 13h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Contact à la déchetterie : 03 29 35 30 62



Le saviez-vous ?

Le CCAS de la Mairie peut vous apporter les aides suivantes :

- Versement de 150 € obtention du BAFA
- Versement de 150 € obtention du permis de conduire
- Carte cadeau de 150 € pour obtention du BAC mention Très bien.

Les dossiers de demande sont à récupérer en Mairie.

La Commune vous apporte :

Une participation pour les mercredis récréatifs et centre aérés de 8€ aux écoliers Archéens (limité à 20 jours par an)

Le versement d'une bourse scolaire de 40€

- par enfant de moins de 16 ans (le jour de la rentrée)
- inscrit en école secondaire
- sur présentation de justificatifs à déposer en mairie

Prise en charge des heures de garde-rie lorsqu'un enfant d'une fratrie est en soutien

Urbanisme

Pour l'année 2024, ci-dessous les chiffres concernant l'urbanisme :

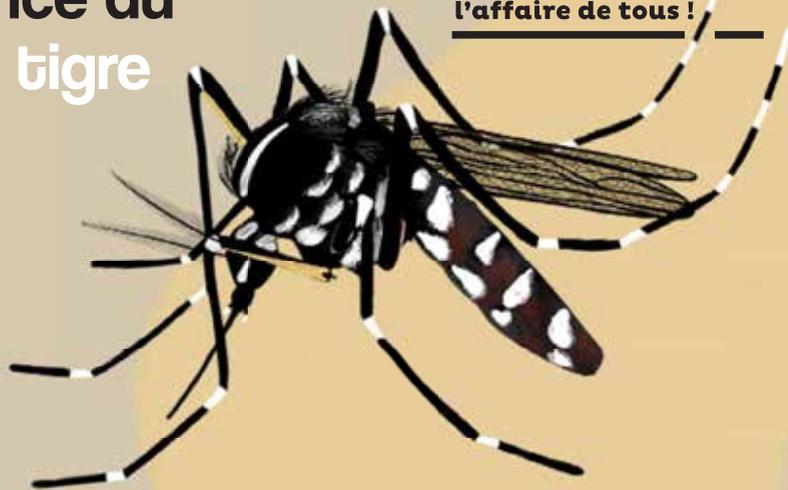
- 11 Permis de Construire (pas de transfert, ni de modificatif) ;
- 42 Déclarations Préalables ;
- 1 Permis de Démolir ;
- 4 Autorisations de Travaux (AT) ;
- 70 Certificats d'Urbanisme dont 5 Certificats d'Urbanisme Opérationnels.

Etat-civil

16 naissances
10 mariages
13 décès

Participez à la surveillance du moustique tigre

Limitier la **prolifération** du moustique, c'est **l'affaire de tous !**



Il est très petit : 5 mm.



Il est noir avec des rayures blanches.



Il pique durant la journée.



Sa piqûre est douloureuse.

Vous pensez avoir vu un moustique tigre? Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr



La femelle moustique tigre pond environ **100 œufs** par ponte. Au contact de l'eau, ces œufs donnent des larves.

C'EST LÀ QU'IL FAUT AGIR...

Partout, supprimons l'eau des récipients!

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses œufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Des gestes simples pour éviter sa prolifération



NEUTRALISONS

Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

En rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage...

En vidant, au moins après chaque pluie, les coupelles de pots de fleurs (ou en les remplissant de sable), les plis de bâches, les pieds de parasols, les décorations de jardin...

En éliminant les petits récipients inutilisés, les encombrants, les pneus usagés (ou en les remplissant de terre)...



VÉRIFIONS

Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...



COUVRONS

Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse y avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.grand-est.ars.sante.fr



Mots croisés

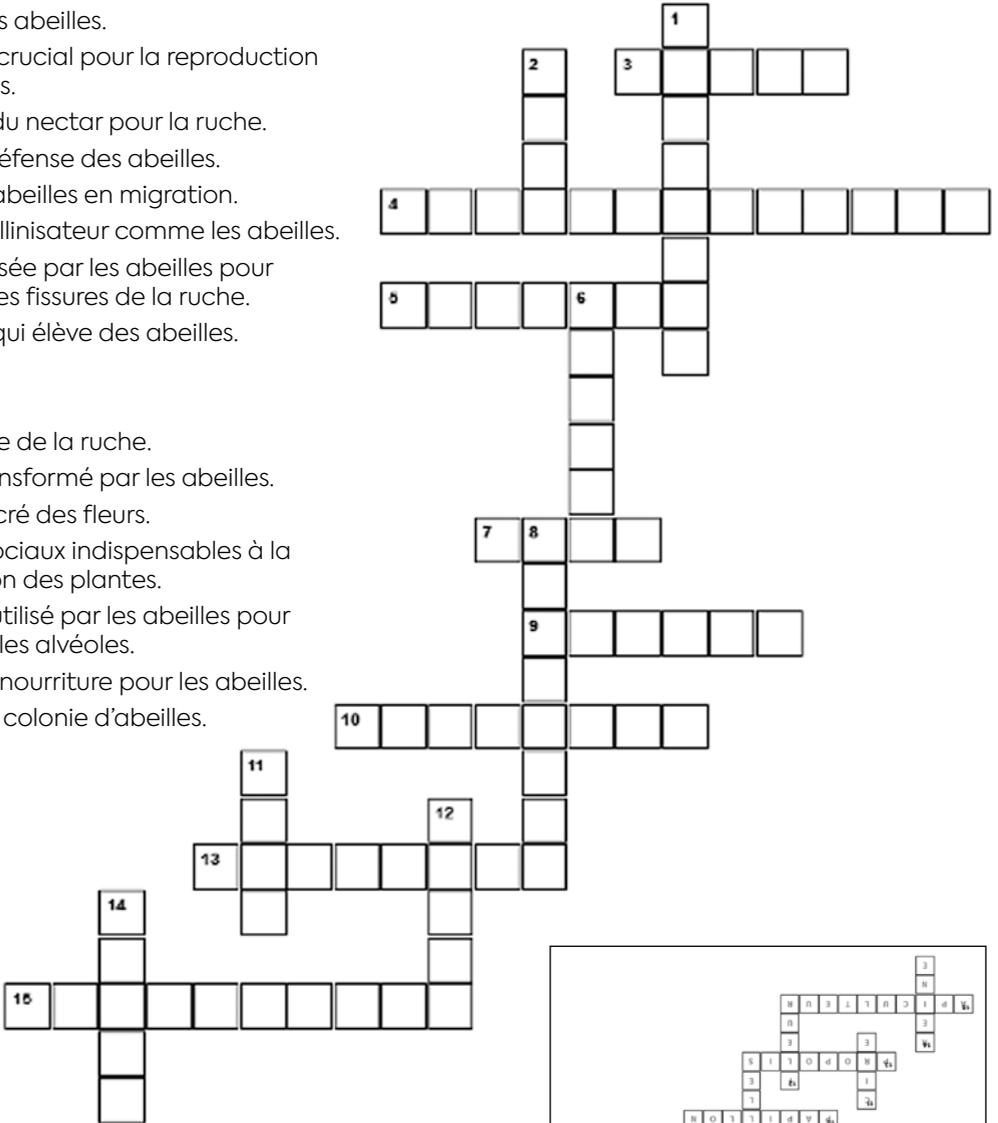
LES ABEILLES

HORIZONTAL

- Maison des abeilles.
- Processus crucial pour la reproduction des plantes.
- Collecter du nectar pour la ruche.
- Arme de défense des abeilles.
- Groupe d'abeilles en migration.
- Insecte pollinisateur comme les abeilles.
- Résine utilisée par les abeilles pour colmater les fissures de la ruche.
- Personne qui élève des abeilles.

VERTICAL

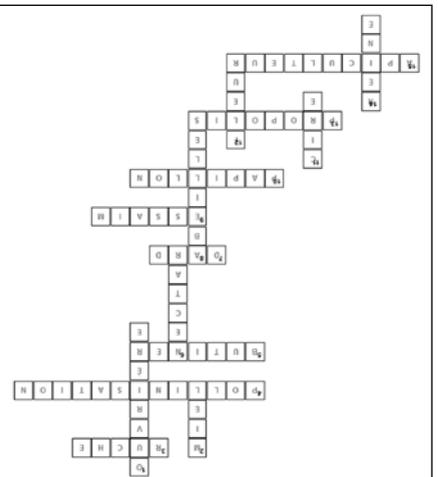
- Travailleuse de la ruche.
- Nectar transformé par les abeilles.
- Liquide sucré des fleurs.
- Insectes sociaux indispensables à la pollinisation des plantes.
- Matériau utilisé par les abeilles pour construire les alvéoles.
- Source de nourriture pour les abeilles.
- Chef de la colonie d'abeilles.



Sudoku

difficulté moyenne

			8	2		4		
2				4		1	9	
		9			7	8		5
	2			5				1
7	8	5	2		1	9	3	4
3				7			5	
6		2	7			3		
	9	3		1				8
		1		9	2			



Résultat mots croisés

8	7	1	3	9	2	5	4	6
5	9	3	6	1	4	2	7	8
6	4	2	7	8	5	3	1	9
3	1	4	9	7	8	6	5	2
7	8	5	2	6	1	9	3	4
9	2	6	4	5	3	7	8	1
4	6	9	1	3	7	8	2	5
2	3	8	5	4	1	9	7	6
1	5	7	8	2	9	4	6	3

Résultat sudoku

Le frelon asiatique



Fiche d'aide à l'identification Les confusions possibles parmi les autres insectes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet
<http://frelonasiatique.mnhn.fr>



Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23mm et les reines entre 25 et 35.

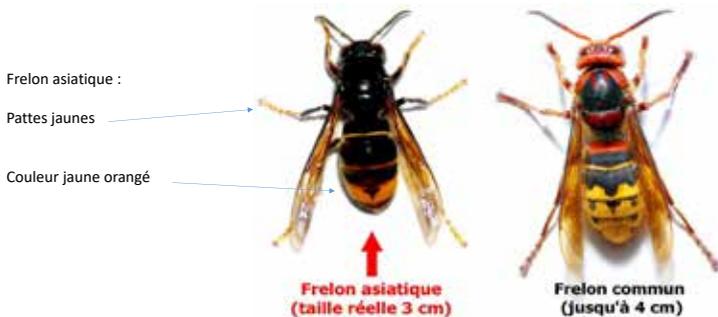


Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Le **Frelon oriental**, *Vespa orientalis*, est de la même taille que le Frelon d'Europe. Il est entièrement roux, seulement la face antérieure de sa tête et une bande de son abdomen sont jaunes. Il est naturellement présent dans le Sud-Est de l'Europe (sud de l'Italie, Malte, Albanie, Grèce, Chypre, Roumanie, Bulgarie), mais a été introduit en Espagne et dans le nord de l'Italie.



Frelon oriental, *Vespa orientalis*



CAE Le 16 janvier 2025

Les 3 impacts du frelon sur le milieu

1. Ecologique ★★☆☆

- Participe à l'effondrement des populations d'insectes. Consomme des insectes en grandes quantités (11,3 kg / nid, 80 % d'abeilles, 97 000 insectes)

(Estimation à 102 tonnes en 2022 dans la Manche)



2. Economique ★★☆☆

- Par l'affaiblissement des ruches leur perte, récolte de miel (12 millions d'€)
- Consommation de fruits, dégradation de la qualité, perte de récolte
- Pollinisation (80 millions d'€)
- Cout de la destruction des nids et de la lutte.
- Consomme sur les étals de poissons, viandes, pâtisseries > fuite des consommateurs



3. Santé publique ★★☆☆

- Risque de piqures à proximité d'un nid. (attaque à moins de 5 m)





Des exemples en milieu urbain



2. La destruction des nids

La recherche et l'identification des nids est possible sans compétences particulières et par chacun.
 > Voir le document « Trouver et reconnaître les nids de frelons asiatiques »

La destruction des nids primaires qui se trouvent souvent à l'abri dans des cabanes de jardin, grenier, sous un toit, est très efficace dans la lutte. Pour les très petits, elle peut être réalisée le soir sans forcément faire appel à un professionnel. Décrocher le nid dans un bocal et le mettre au congélateur. Attention à ne pas se mettre en danger face aux risques de chutes ou de piqûres et, si nécessaire, faire appel à un professionnel ou laisser le nid en place.

La destruction des nids secondaires nécessite l'intervention d'un professionnel ou du SDIS, avec vêtements de protections et matériels spécifiques. Ces nids sont à détruire en priorité dans les zones à risques : proximité des ruchers pour les apiculteurs, proximité des lieux publics pour les collectivités ou habitations.

La tentation de détruire tous les nids découverts n'apportera que dépenses pécuniaires et ne diminuera pas la présence ou pression des frelons. Pour cela il faut parfois accepter de ne pas détruire les nids trop difficiles d'accès. Après le 20 novembre, il n'est plus utile de détruire les nids que les futures fondatrices fécondées ont quittés. Un nid n'est jamais réutilisé.

Pour détruire un nid, nous avons deux possibilités :

- . Faire appel à un professionnel, le coût sera à la charge du donneur d'ordre.
- . Appeler un référent frelon, en priorité celui de votre secteur, sinon le référent départemental, qui une fois le constat réalisé, le nid localisé, et le contexte pourra demander une destruction du nid par le SDIS.

Référents frelon des syndicats

L'Abeille Vosgienne (Charmes)	L'Abeille Vosgienne (Epinal)	Le Miel des Vosges (Mirecourt)	L'Abeille Vosgienne (Uxegney/Darnieulles)
M. HETT Paul	M. ANTOINE Stéphane	Mme GAUTHIER Marie Claude	M GUENOT Pascal
06 07 45 55 11	06 23 50 75 04	06 47 49 09 28	06 75 72 41 98

Référent départemental Frelon Asiatique : M. Stéphane ANTOINE : 06 23 50 75 04
 88frelon@gmail.com

Ne pas oublier de faire la déclaration de présence ou nid de frelon asiatique, sur le site : [Frelon Asiatique - plateforme de signalement \(lefrelon.com\)](http://Frelon Asiatique - plateforme de signalement (lefrelon.com)) ou à votre référent frelon. Mail du groupe frelon asiatique pour les Vosges : 88frelon@gmail.com

Trouver et reconnaître les nids de frelons asiatiques



Formulaire relevé de piégeage

<https://forms.gle/PMZCdMYaezPoj22S8>



